

MINISTERE DE LA CULTURE

DEMANDE D'ALIMENTATION D'UN COMPTE EPARGNE – TEMPS au titre de l'année 20--

Décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique
Décret n° 2009-1065 di 28 août 2009 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Corps et grade ¹ :

Catégorie : A B C

Type de contrat : CDD Date de fin de contrat : CDI

Fonctions exercées :

Affectation précise :

(direction / établissement/ service/ sous-direction / département/ bureau/ secteur)

Adresse du lieu d'affectation :

Date d'ouverture du compte épargne-temps :

➤ demande le versement de jours de congés et/ou RTT sur son compte épargne-temps

Détail de la demande :

Nombre des jours de congés annuels acquis au titre de l'année concernée	Nombre des jours de congés annuels utilisés au 31 décembre	Solde des jours de congés annuels	Nombre des jours de congés annuels alimentant crédit du compte épargne temps

Nombre de jours de RTT acquis au titre de l'année concernée	Nombre de jours de RTT utilisés au 31 décembre	Solde des jours RTT	Nombre de jours de RTT alimentant le compte épargne - temps

Lieu et date de la demande :

Signature :

¹ Les agents en période de stage avant titularisation ne peuvent pas demander l'ouverture d'un compte épargne-temps.